

CONSERVATEUR DU PATRIMOINE...POURQUOI PAS MOI ?

La classe préparatoire intégrée
aux concours externes de conservateur du patrimoine officiellement créée le 18 mars

Le 18 mars 2010, à l'Institut national du patrimoine, Marc Ladreit de Lacharrière, président de la Fondation Culture & Diversité, Philippe Durey, directeur de l'École du Louvre, Jérôme Belmon, directeur des études de l'École nationale des chartes, Eric Gross, directeur de l'Institut national du patrimoine ont signé, en présence de Philippe Béval, directeur général des Patrimoines, et de Rémi Frenzt, directeur général de l'Acse (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances), les deux conventions (Inp – Ecole du Louvre – Fondation Culture & Diversité d'une part ; Inp- Ecole nationale des chartes – Fondation Culture & Diversité d'autre part) créant la classe préparatoire intégrée aux concours externes de conservateur du patrimoine.

Rappelons que l'objectif des classes préparatoires intégrées est de favoriser l'égalité des chances et la diversité dans les recrutements aux postes de responsabilité de la fonction publique. Le gouvernement a encouragé les écoles de formation concernées à créer de telles classes préparatoires (et l'Acse a apporté son soutien financier à plusieurs d'entre elles).

La classe préparatoire intégrée de l'Institut national du patrimoine est la première créée dans le secteur culturel. Elle préparera aux épreuves du concours de conservateur du patrimoine dans les spécialités archives, archéologie, monuments historiques et inventaire, musées.

Cette classe s'adresse à des étudiants français ou ressortissants de l'Union européenne, sans condition d'âge. Ils devront satisfaire aux conditions de diplôme requises pour se présenter au concours (licence ou titre équivalent).

Une commission sélectionnera les candidats sur dossier en se fondant sur la qualité du parcours académique, la personnalité et la motivation, le mérite personnel, les conditions économiques, sociales et familiales. Elle sera attentive à la présence de candidats issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La commission fixera la liste des candidats retenus pour un entretien d'admission. A l'issue de ces entretiens, elle publiera la liste des candidats admis en classe préparatoire intégrée.

La première promotion, composée d'une dizaine d'élèves, sera accueillie le 23 août 2010 pour préparer le concours 2011.

La date de dépôt des dossiers est fixée du 19 mars au 31 mai 2010.
Les entretiens de sélection se dérouleront du 21 au 30 juin 2010.

Les candidats pourront télécharger le dossier d'inscription sur le site internet de l'Institut national du patrimoine : www.inp.fr

Le dossier devra être déposé ou adressé au plus tard le 31 mai 2010 à l'Institut national du patrimoine, classe préparatoire intégrée, Galerie Colbert, 2 rue Vivienne, 75002 Paris.

Pour tous renseignements
INP : tél : 01 44 41 16 41
www.inp.fr

Contact presse
Marie-Christine Vigutto
chargée de communication
Tél : 01 44 41 16 44
marie-christine.vigutto@inp.fr



Ecole du Louvre Palais du Louvre



Fondation Culture & Diversité

